

N°05/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 MARS 2024**

OBJET : Convention financière avec Territoire d'énergie 05 pour le raccordement électrique du projet Terra Alpina

Le quatre mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Serge BLANC
Convocation en date du : 25 février 2024

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, M. BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSÉ : GALLAND Daniel (Pouvoir donné à Alain ROCHAS)

ABSENTS : AUBERT Sylvain, CATELAN Richard, HELSEN Véronique

Monsieur le Maire présente la convention adressée par Territoire d'Energie – Syme 05 pour le financement des travaux de raccordement électrique dans le cadre du lotissement Terra Alpina. Le montant total des travaux s'élève à 22 700€ HT et la commune devra régler 60%, soit 13 620€ HT

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention financière avec Territoire d'énergie pour un montant de 13 620€ HT à la charge de la collectivité.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

